

# L'optimisation fiscale de la transmission d'entreprise à titre gratuit avec le dispositif DUTREIL



## OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Optimiser les transmissions d'entreprise à titre gratuit
- Comprendre les différentes conditions d'application de la loi afin de sécuriser les transmissions
- Apprendre à détecter les pièges
- Exemples tirés de la pratique notariale



## MÉTHODE ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Examen des articles 787B et 787 C du CGI
- Analyse de la doctrine administrative (BOFIP)
- Exemples



## SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Plan détaillé accompagné des textes et jurisprudences cités, modèle d'engagement
- PowerPoint



### FORMATEURS

Pascal BARDOUX et Danièle COLAS  
Juristes consultants du CRIDON LYON



### DURÉE

7 heures

### MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

évaluation des objectifs de la formation et de son organisation

### MODALITÉ DE SUIVI

remise d'une attestation de fin de formation



### RÉF. CSN

Se reporter  
à l'annexe CSN



### PUBLICS

Notaires - Clercs

### PRÉ-REQUIS

Intermédiaire  
et confirmé



### PLUS-VALUE

Permettre  
d'accompagner  
vos clients dans  
la transmission  
de leur patrimoine  
professionnel



**CRIDON LYON**  
Partenaire expert du notaire

## Plan d'intervention

### 1 **TRANSMISSION DES PARTS OU ACTIONS DE SOCIÉTÉ AYANT UNE ACTIVITÉ INDUSTRIELLE, COMMERCIALE, ARTISANALE, AGRICOLE OU LIBÉRALE (CGI ART. 787 B)**

• Section 1 : champ d'application

1h30

- mutations et biens concernés
- conditions d'application de l'exonération partielle
- portée de l'exonération

• Section 2 : remise en cause du régime

2h

- cession de titres
- absence d'exercice d'une fonction de direction au sein de la société dont les titres font l'objet d'un engagement de conservation
- apport des titres soumis à engagement
- cas des sociétés interposées
- modifications de la structure de la société dont les titres font l'objet de l'engagement intervenu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007
- autres exceptions à la remise en cause du régime de faveur

1h

• Section 3 : obligations déclaratives

- obligations déclaratives au jour de la transmission à titre gratuit
- obligations déclaratives postérieures au jour de la transmission à titre gratuit

### 2 **TRANSMISSION À TITRE GRATUIT D'UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE**

• Mutations et biens concernés

2h30

- Conditions d'exonération
- Portée de l'exonération
- Conséquences du non-respect des conditions légales
- Obligations déclaratives